

ONE
Chaussée de Charleroi, 95
1060 BRUXELLES

Objet : Mesures de prévention VRS - saison 2026-2027

Chers PEP's,
Chers médecins,

Les mesures de prévention VRS introduites en Belgique ces deux dernières années se poursuivront pour la prochaine saison VRS (2026-2027).

Ces mesures, à savoir l'administration d'anticorps monoclonaux aux nourrissons ou l'administration du vaccin maternel durant la grossesse, continuent en effet à faire leurs preuves en termes d'efficacité et contribuent significativement à la diminution des cas sévères de bronchiolite.

Des données préliminaires récoltées via DOMES pour la saison 2025-2026 indiquent que l'activité relative à l'administration d'anticorps monoclonaux au sein des consultations ONE est importante. Ceci pointe vers un engagement important de votre part vis-à-vis de l'adoption de cette pratique - engagement pour lequel nous tenons à vous remercier.

Voici les nouveautés importantes par rapport à la saison dernière :

- Feuillelet d'information pour les (futurs) parents mis à jour (saison 2026-2027)
- Parmi les critères de remboursement pour le groupe-catch up : naissance à partir du 16 mars 2026

Nous tenons à souligner que les anticorps monoclonaux *doivent* être proposés à tout enfant qui est éligible au remboursement, et que le médecin de la consultation ONE *ne peut pas refuser* de les prescrire ou de les administrer lorsque les critères et conditions détaillés ci-dessous sont respectés.

Information des parents et futurs parents - dès le 15 juin

Comment informer ?

Le feuillelet d'information pour les parents a été mis à jour pour la saison 2026-2027. Chaque consultation a reçu ou recevra des exemplaires via les bacs d'équipe du mois de juin.

Au verso, ce feuillelet met en évidence le fait qu'il existe deux mesures de prévention remboursées (sous conditions) et entre lesquelles il faut choisir : la vaccination maternelle pendant la grossesse (Abrysvo®) et les anticorps monoclonaux spécifiques chez le bébé (Beyfortus®). La vaccination pendant la grossesse n'est une alternative intéressante aux anticorps que si l'accouchement est prévu entre début septembre et fin janvier.

Saison 2026-2027

PRÉVENIR la

BRONCHIOLITE,

c'est POSSIBLE

Si vous êtes enceinte, futur ou jeune parent, la protection de votre bébé contre le Virus Respiratoire Syncytial (VRS) peut vous concerner.



Qu'est-ce que le VRS ?
Le VRS est un virus qui provoque des infections respiratoires et en particulier des bronchiolites. Ce virus circule généralement en automne et en hiver. Comme les autres virus, il est contagieux.

Quels sont les symptômes ?
Le VRS se manifeste par les symptômes d'un rhume, avec parfois des difficultés respiratoires et/ou des difficultés à s'alimenter. Dans certains cas, notamment chez les plus petits, une hospitalisation peut être nécessaire et des complications peuvent survenir.



ONE.be

Avec vous, pas à pas

VACCINATION

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Comment l'éviter ? 2 possibilités :



1

Vaccination pendant la grossesse :
La vaccination de la maman pendant la grossesse, grâce au passage d'anticorps à travers le placenta, est un moyen efficace pour protéger le bébé durant ses 6 premiers mois de vie. Elle est recommandée pour les femmes enceintes dont l'accouchement est prévu pendant la période de circulation du VRS.



2

OU

Anticorps spécifiques chez le bébé :
L'administration d'anticorps spécifiques au bébé, juste avant la période de circulation du virus, le protégera pendant les 6 mois qui suivent. Elle peut se faire en même temps que les vaccins. Pour les enfants qui naissent pendant la période de circulation du virus, l'idéal est de recevoir les anticorps dès la naissance, si possible à la maternité.

Renseignez-vous auprès de votre consultation ONE, médecin généraliste, pédiatre, gynécologue, sage-femme, pharmacien, ou tout autre professionnel de la santé.

ONE

OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

S.R. - ONE - Chaussée de Charleroi 95 • 1060 Bruxelles • Tél. +32 (0)2 542 12 11 • info@one.be • 500 1700 • 01000/76.0017

Qui informer et à propos de quoi ?

En consultation pour enfants ONE :

Présenter les anticorps monoclonaux (**Beyfortus®**) aux parents d'enfants nés à partir du **16 mars 2026** (15 mars 2026 = dernier jour de la saison VRS 2025-2026, tel que défini par Sciensano sur base de données épidémiologiques).

Parmi ces enfants, on distingue deux groupes :

Groupe « catch-up » : Enfants nés entre le 16 mars 2026 et le 30 septembre 2026. Pour le remboursement, l'administration du Beyfortus® doit se faire « avant ou au début de la saison VRS » (le début de la saison VRS est fixé au 1^{er} octobre 2026). Pour une protection optimale de ces enfants tout au long de la saison VRS, il est convenu de planifier l'administration des anticorps monoclonaux entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 octobre 2026. L'immunisation en consultation ONE doit se faire au cours d'une consultation de suivi planifiée durant cette période, et ne doit pas faire l'objet de suivi renforcé.

Enfants nés au cours de la saison VRS : Le début de la saison VRS ayant été fixé d'emblée au 1^{er} octobre, les enfants concernés sont ceux nés entre le 1^{er} octobre 2026 et la date de fin de la saison 2026-2027 (qui sera définie ultérieurement). Ces nourrissons peuvent recevoir le Beyfortus® dès la naissance (de préférence à la maternité) ou tout au long de la saison VRS.

Pour ces deux groupes, les conditions/étapes supplémentaires à remplir pour le remboursement du Beyfortus® sont les suivantes :

1. Absence de vaccination maternelle durant la grossesse si naissance au-delà de 36 semaines d'âge gestationnel (exceptions : cas spécifiques repris dans [l'avis du CSS de décembre 2023](#), dont naissance endéans 2 semaines suivant la vaccination maternelle)
2. Accord de la mutuelle via [CIVARS](#) ou [formulaire de demande papier \(annexe A\)](#)

3. Si pas de mutuelle, accord de Fedasil ou du CPAS selon la situation de l'enfant, suivant la demande papier (annexe A)

En consultation prénatale ONE :

Si la date prévue de l'accouchement se situe entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 janvier 2027, présenter les deux mesures de prévention en indiquant qu'il faut faire un choix entre la vaccination pendant la grossesse (Abrysvo®) et les anticorps monoclonaux (Beyfortus®). Si la femme enceinte souhaite en savoir plus sur la vaccination pendant la grossesse, l'inviter à se renseigner auprès de son gynécologue, sa sage-femme ou son médecin traitant.

Si la date prévue de l'accouchement se situe avant le 31 août 2026, ou entre le 1^{er} février 2027 et la fin de la saison VRS, il est préférable d'opter pour l'option « anticorps monoclonaux spécifiques (Beyfortus®) ».

Un récapitulatif des informations à transmettre se trouve en dernière page de ce courrier.

Beyfortus® : comment le prescrire et l'obtenir ?

1. Si les parents souhaitent que leur enfant reçoive le Beyfortus®, le médecin de la consultation délivre une prescription et remplit le formulaire de demande de remboursement.
 - a. Attention ! Le Beyfortus® existe en deux dosages, en fonction du poids de l'enfant **au moment de l'administration** : 50mg pour l'enfant dont le poids est < de 5kg et 100mg pour l'enfant dont le poids est de > ou = 5kg.
 - b. Le remboursement est conditionné par la remise du formulaire de demande de remboursement (annexe A) au médecin conseil de la mutuelle (ou à Fedasil ou au CPAS). Une procédure de demande de remboursement en ligne existe aussi ([CIVARS](#)). Dans les deux cas, le Numéro National de l'enfant est nécessaire.
2. Le parent remet le formulaire de demande de remboursement à sa mutuelle et attend l'accord du médecin-conseil avant de se rendre en pharmacie. Si le formulaire est complété en ligne via CIVARS, la demande de remboursement est accordée instantanément et le parent peut se rendre en pharmacie sans passer par le médecin-conseil de la mutuelle.
3. Le parent va en pharmacie avec la prescription pour acheter le Beyfortus® (ticket modérateur 8 ou 12,10 euros). **Attention : ce produit doit rester dans le frigo jusqu'à son utilisation (la durée de conservation hors frigo n'est que de 8h).**

Beyfortus® : qui l'administre ?

- Pour les consultations ONE, il n'est pas prévu de convoquer les enfants concernés expressément et uniquement pour l'administration des anticorps, mais de proposer l'administration dans le cadre du suivi ONE de base. Le Beyfortus® peut être

administré en même temps que n'importe quel vaccin du calendrier. Il n'est donc pas prévu d'ajouter des rendez-vous supplémentaires.

- Il est important de veiller à ce que les parents de tous les enfants éligibles au remboursement rencontrés dans le cadre de leur suivi ONE soient informés concernant le Beyfortus® et orientés vers d'autres prestataires de soins (médecin généraliste, pédiatre, services de pédiatrie) si l'administration ne peut se faire dans le cadre de leur suivi ONE (si, par exemple, ils font partie du groupe catch-up mais n'ont pas de rendez-vous prévu en septembre-octobre).

Beyfortus® : comment l'administrer ?

Le parent se rend à la consultation ONE avec son enfant et le Beyfortus® pour son rendez-vous de suivi. Le médecin de la consultation administre le Beyfortus® en injection intramusculaire. Si des vaccins sont prévus, ils sont administrés lors de la même consultation, mais dans des sites anatomiques différents ou séparés d'au moins 2,5cm.

Beyfortus® : où/comment l'enregistrer ?

Lorsque le Beyfortus® est administré à la consultation ONE, l'encodage dans DOMES se fait dans la consultation du jour (encodage de type « consultation 0-6 ans ») et l'étiquette détachable est collée dans le carnet de l'enfant dans la partie « Autres vaccins » de la section « Vaccinations ». Lorsque le Beyfortus® a été administré à la maternité ou ailleurs, il est aussi important de l'indiquer dans DOMES, via un encodage de type « carte vaccinale ».

Nous vous remercions pour votre collaboration.

La Direction Santé et le Collège des Conseillers pédiatres

Récapitulatif des consignes pour informer les parents et futurs parents, en fonction du contexte et du public cible, sur les mesures de prévention du VRS

Début de la saison VRS :
1^{er} octobre 2026

Fin de la saison : sera
annoncée par Sciensano
en fonction de
l'épidémiologie

